

L'an deux mil vingt-deux, le 6 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Eslandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire.

Date de convocation : 28 Mars 2022.

Présents (19) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Lucie Camus, Raymond Proux, Clémence Dunais, Lucien Texier, Daniel Adrien, Martine Pierru, Annie Sarrazin, Sophie Pajot, Thierry Chabot, Emeline Pettex, Frédéric Braud (arrive à partir de la délibération 2022-03/04), Christian Ferret, Clara Fortuna, Franck Flutre, Yohann Marot, Josiane Coupard Touchet Oger, Guy Scherrer.

Secrétaire de séance : Lucie Camus

Approbation du PV du 9 Février 2022

Monsieur le Maire quitte la séance (à 20h14) pour la présentation et le vote des 4 comptes-administratifs.

## **2022 – 01/04 – Compte Administratif 2021 – Budget principal de la commune**

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

### **Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	288.666,86 €	278.057,99 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021	92.807,08 €		
<i>Restes à réaliser 2021</i>	<i>15.002,41 €</i>		
Résultat à affecter	381.473,94 €	278.057,99 €	<b>- 103.415,95 €</b>

### **Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	1.443.499,68 €	1.519.664,62 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021		156.589,45 €	
Résultat à affecter	1.443.499,68 €	1.676.254,07 €	<b>232.754,39 €</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 103.726,82 €
Fonctionnement	232.754,39 €
Résultat global	<b>129.338,44 €</b>

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent (13 pour/4 abstentions) le Compte Administratif 2021 de la Commune.

## **2022 – 02/04 – Compte Administratif 2021 – Budget annexe : Zone commerciale (ZAC)**

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

### **Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	64.229,50 €	60.000 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021		94.723,06 €	
<i>Restes à réaliser 2021</i>	<i>787.577,40 €</i>		
Résultat à affecter	64.229,50 €	154.723,06 €	<b>90.493,56 €</b>

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	5.03 €	28.638,03 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021		32.455,26 €	
Résultat à affecter	5.03 €	61.093,29 €	<b>61.088.26 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	90.493,56 €
Fonctionnement	61.088,26 €
<b>Résultat global</b>	<b>151.581,82 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent (13 pour/4 abstentions) le Compte Administratif 2021 de la Zone Commerciale (ZAC).

**2022 – 03/04 – Compte Administratif 2021 – Budget annexe : Photovoltaïque**

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

**Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	10.524,78 €	12.476,86 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021		37.138,67 €	
Résultat à affecter	10.524,78 €	49.614,97 €	<b>39.090,19 €</b>

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	16.296,14 €	24.048,91 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021		46.076,86 €	
Résultat à affecter	16.296,14 €	70.125,77 €	<b>53.829,63 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	39.090,19 €
Fonctionnement	53.829,63 €
<b>Résultat global</b>	<b>92.919,82 €</b>

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Photovoltaïque.

**2022 – 04/04 - Compte Administratif 2021 – Budget annexe : Camping municipal**

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

**Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	14.144,82 €	21.610,54 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021	15.356,68 €		
Résultat à affecter	29.501,50 €	29.628,70 €	<b>127.20 €</b>

## Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2021	33.048,11 €	5.672,72 €	
Résultat 2020 reporté sur 2021		7.631,11 €	
Résultat à affecter	33.048,11 €	13.303,83 €	<b>-19.744,28 €</b>

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	127.20 €
Fonctionnement	-19.744,28 €
<b>Résultat global</b>	<b>-19.617,08 €</b>

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent (14 pour/4 abstentions) le Compte Administratif 2021 du Camping Municipal.

## 2022 – 05/04 – Comptes de Gestion 2021

Rapporteur : Didier GESLIN

Monsieur le Maire revient en séance à 20h38 et présente aux membres du Conseil municipal les 4 comptes de gestion 2021 établis par le Comptable public de la Trésorerie de La Rochelle Banlieue : budget principal de la Commune, budgets annexes du Camping Municipal, du Photovoltaïque et de la Zone Commerciale. Ils sont conformes aux Comptes Administratifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, jugent conformes et approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2021.

## 2022 – 06/04 – Affectation des résultats 2021 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,  
Constatant que le CA 2021 fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : 76.164,94 € €
- Excédent reporté de : 156.589,45 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 232.754,39 €

Déficit d'investissement de : 103.415,95 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 232.754,39 € € de l'exercice 2021 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 155.000 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 77.754,39 € €

Et d'affecter le déficit d'investissement au 001 = 103.415,95 €

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent (15 pour/4 abstentions) l'affectation des résultats 2021.

## 2022 – 07/04 – Affectation des résultats 2021 – Budget annexe : zone commerciale (ZAC)

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le CA 2021 fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement : 28.638,03 €

Excédent reporté de : 32.455,26 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 61.088,26 €

- Excédent d'investissement : 90.493,56 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 50.000 €
- En fonctionnement (002) : 10.088,26 €
- En investissement (001) : 90.493,56 €

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent (15 pour/4 abstentions) l'affectation des résultats 2021.

### **2022 – 08/04 – Affectation des résultats 2021 – Budget annexe : Photovoltaïque**

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le CA 2021 fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : 7.752,77 €
  - Excédent reporté de : 46.076,86 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 53.829,63 €
- Excédent d'investissement de : 39.090,19 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de 53.829,63 € en fonctionnement au 002 et l'excédent d'investissement de 39.090,19 € au 001.

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent (15 pour/4 abstentions) l'affectation des résultats 2021.

### **2022 – 09/04 – Affectation des résultats 2021 – Budget annexe : Camping municipal**

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le CA 2021 fait apparaître :

- Déficit de fonctionnement de : 27.375,39 €,
  - Excédent reporté de : 7.631,11 €,
- Soit un Déficit de fonctionnement cumulé de 19.744,28 €
- Excédent d'investissement de : 127.20 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de - 19.617,08 € :

- En fonctionnement (002) : - 19.744,28 €
- En investissement (001) : 127,20 € .

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal approuvent(15 pour/4 abstentions) l'affectation des résultats 2021.

### **2022 – 10/04 – Fiscalité – Taux d'imposition 2022**

Rapporteur : Didier GESLIN

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),  
Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des contributions directes votés en mars 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,50 %

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2021 ci-dessus pour l'année 2022 à savoir :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 48 %

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 69,50%

et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'état de notification des taux d'imposition (état n°1259).

## **2022 – 11/04 – Budget principal de la commune 2022**

Rapporteur : Didier GESLIN

### **Section d'investissement**

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	Restes à réaliser 2021	BP 2022
Dépenses	835.739,87 €	103.415,95 €	15.002,41 €	954.158,23 €
Recettes	954.158,23 €			954.158,23 €

### **Section de fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	BP 2022
Dépenses	1.641.453,39 €		1.641.453,39 €
Recettes	1.563.699 €	77.754,39 €	1.641.453,39 €

Après en avoir délibéré,

les membres du Conseil Municipal adoptent (15 pour/4 contre) le BP 2022 de la commune.

## **2022 – 12/04 – Budget annexe : Zone commerciale 2022**

Rapporteur : Didier GESLIN

### **Section d'investissement**

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	Restes à réaliser 2021	BP 2022
Dépenses	133.268,70 €		786.731,30 €	920.000 €
Recettes	829.506,44 €	90.493,56 €		920.000 €

### **Section de fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	BP 2022
Dépenses	39.091,75		39.091,75 €
Recettes	28.003,49 €	10.088,26 €	39.091,75 €

Après en avoir délibéré,

les membres du Conseil Municipal adoptent (15 pour/4 contre) le budget annexe 2022 de la zone commerciale (ZAC).

## 2022 - 13/04 – Budget annexe : Photovoltaïque 2022

Rapporteur : Didier GESLIN

### Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	BP 2022
Dépenses	51.566,49 €		51.566,49 €
Recettes	12.476,30 €	39.090,19 €	51.566,49 €

### Section de fonctionnement

	Operation de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	BP 2022
Dépenses	76.824,55 €		76.824,55 €
Recettes	22.994,92 €	53.829,63 €	76.824,55 €

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le budget annexe 2022 du Photovoltaïque.

## 2022 –14/04 – Budget annexe : Camping municipal 2022

Rapporteur : Didier GESLIN

### Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	BP 2022
Dépenses	18.713,91 €		18.713,91 €
Recettes	18.586,71 €	127.20 €	18.713,91 €

### Section de fonctionnement

	Operation de l'exercice	Résultat reporté (CA 2021)	BP 2022
Dépenses	28.141,04 €	19.744,28 €	47.885,32 €
Recettes	47.885,32 €		47.885,32 €

Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal adoptent (15 pour/4 contre) le budget annexe 2022 du Camping municipal.

## 2022 – 15/04 - Subvention de la commune au CCAS

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant l'article L. 2311-7 d u CGCT qui prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention de 6.756,92 € sera (article 657362 du BP de la commune) versée au Budget du CCAS (article 7474 du Budget du CCAS).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, cette délibération.

## **2022 – 16/04 – Transfert d'un excédent de budget annexe photovoltaïque sur le budget principal de la commune.**

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant les dispositions prévues aux articles R.2221-45 et R.222-83 du CGCT,  
Considérant l'excédent comptable 2021 de la section d'exploitation du budget annexe lié au photovoltaïque,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le reversement d'un excédent de budget annexe sur le Budget Principal de la commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le reversement de 50.000 € du budget annexe photovoltaïque sur le Budget principal de la commune.

Après avoir échangé, les membres du Conseil municipal autorisent (15 pour/4 abstentions) Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables.

## **2022 – 17/04 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

Rapporteur : Didier GESLIN

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu présentation faite à la commission municipale réunie le mercredi 30 mars 2022,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est rappelé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Monsieur le Maire propose, pour faire face au besoin du service « Enfance/Jeunesse », de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent (15 pour/4 abstentions) Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette création de poste.

## **2022 – 18/04 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : Didier GESLIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il est proposé au Conseil Municipal la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cadre d'emplois	statut	Grades	Nombre d'emploi	
				ouvert	pourvus
Administrative	Attachés territoriaux	T	Attaché principal TC	1	1
		T	Attaché TC	1	0
	Adjoints administratifs territoriaux	T	Adjoint administratif territorial TC	2	2
		T	Adjoint administratif territorial pal de 2ème classe TC	1	1
Technique	Agents de maîtrises territoriaux	T	Agent de maîtrise territorial	1	0
	Adjoints techniques territoriaux	T	Adjoint technique territorial TNC	5	4
		T	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TC	2	2
		T	Adjoint technique territorial TC	2	1
		C	Adjoint technique territorial TC	3	2
		C	Adjoint technique territorial TNC	1	0
Sociale	Agent Territoriaux Spécialisé des Écoles Maternelle	T	ATSEM pal de 2ème classe de l'école maternelle TNC	1	1
Culturelle	Adjoints du patrimoine territoriaux	T	Adjoint territorial du patrimoine TC	1	0
Police municipale	Policiers municipaux territoriaux	T	Chef de police – Brigadier chef principal TC	1	1
Animation	Animateurs territoriaux	T	Animateur principal de 1ere classe TC	1	1
		T	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe TC	1	1
		T	Adjoint d'animation territorial TC	2	1
T = titulaire/C = contractuel/TC = temps complet/ TNC = temps non complet				26	18

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal approuvent (15 pour/4 abstentions) la mise à jour du tableau des effectifs.

## 2022 – 19/04 – Budget annexe Zone Commerciale - Prêt bancaire d'un montant de 250.000 €

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant que l'opération de réhabilitation de l'ancienne menuiserie nécessite un prêt de 250.000 €,  
Vu les propositions des établissements bancaires examinées lors de la Commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> avril 2022,

Monsieur le Maire retrace la proposition de la Caisse des dépôts et consignations pour un contrat de prêt de 250.000 €, indexé sur le livret A, sur une durée de 35 ans, à échéance annuelle avec un taux de 1,53% et dont les principales caractéristiques financières sont :

**Ligne du Prêt :** PSPL

**Montant :** 250.000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois

**Durée d'amortissement :** 35 ans

**Périodicité des échéances :** annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.53%

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Différé

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent (15 pour/4 contre) Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette demande de prêt.

## **2022 – 20/04 – Réhabilitation de l'ancienne menuiserie – Lots 4 : menuiseries extérieures aluminium - travaux complémentaires**

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne menuiserie, il a été porté à la connaissance de la Mairie un impératif en matière de sécurité pour le Bar/Tabac. En effet les menuiseries doivent répondre à des normes spécifiques ; norme WK2 qui nécessitent un devis complémentaire. Le devis retenu est celui de l'entreprise ERMITAGE-ERALU pour un montant total de 13.030,64 €HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent (15 pour/4 contre) la SEMDAS à signer le devis de menuiserie ERMITAGE-ERALU pour un montant de 13.030,64 €HT.

## **2022 – 21/04 – Attribution de subventions aux associations**

Rapporteur : Sophie PAJOT

Vu les propositions de la commission municipale réunie le mardi 29 mars 2022,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2022 article 6574,

Considérant les dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République, art 12 et suivants, modifiant la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Considérant les dispositions du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Monsieur le Maire précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, toute association formulant une demande de subvention auprès d'une personne publique doit s'engager à respecter diverses obligations dont celles portant sur le nouveau contrat d'engagement républicain. En signant le contrat d'engagement républicain, une association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Etre en règle concernant le contrat d'engagement républicain implique deux étapes pour une association :

- le contrat d'engagement républicain doit être signé par le représentant légal de l'association, en même temps que la demande de subvention établie sur formulaire unique (dont les caractéristiques sont précisées par le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016) ;
- l'association doit ensuite en informer ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

Ces engagements doivent être observés dès l'octroi du premier euro public (en nature ou en numéraire).

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

<b>Associations</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Projets</b>
Espace Camaïeux (tronc commun)	5.400 €		
ASB		1.400 €	600 €
APE			1.000 €
L'Entracte Esnandais			250 €
Association « La Baleinière » *		500 €	
«La maison des livres » *	700 €		
Art Evolution	900 €		
Sports et Loisirs	800 €		
« Le Vieux Tape cul »		400 €	
T.A.P. (rythmes scolaires)			
- La Fiancé du Pirate	420 €		210 €
- Arts Evolution	420 €		210 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité (\* 17 pour/2 abstentions) :

- les modalités de mise en œuvre du « Contrat d'engagement républicain »,
- le versement des subventions aux associations (telles que présentées ci-dessus),
- le versement de la partie « fonctionnement » en une seule fois pour l'ensemble des associations et les 2/3 pour les associations impliquées dans les T.A.P. Le versement pour les « Projets/Investissement » : 50% sur production d'un devis et le solde sur production de la facture. Chaque convention règle les modalités.

## **2022 – 22/04 – Accueil des réfugiés Ukrainiens – dispositifs mis en œuvre par la commune.**

Rapporteur : Clémence DUNAIS

Considérant les dispositifs d'accueil mis en place par l'Etat, relayés dans chaque département par les services de la Préfecture,

Considérant une demande formulée par des réfugiés actuellement accueillis à Esnandes chez l'habitant,

Considérant une demande des services de la Préfecture de la Charente-Maritime,

Monsieur le Maire propose d'étudier les demandes faites en mairie pour :

- mettre à disposition le gîte municipal et les mobilis homes, à titre gratuit, pour une durée de 3 mois renouvelable, sous conditions, afin d'accueillir des réfugiés ukrainiens,
- accueillir, à titre gratuit, les enfants dans les structures municipales,

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal approuvent l'engagement de la municipalité pour faciliter ces conditions d'accueil et d'hébergement et autorisent Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires et à signer les documents y afférent.

Questions diverses :

1) Nous avons lu dans la presse qu'une DSP sur plusieurs années était pressentie pour la gestion du camping. Quels en sont les contours ?

2) Il a été constaté que de nombreux dépôts sauvages sont déversés dans les chemins de balade qui entourent notre village. Quels sont les moyens mobilisés par la commune pour y faire face ?

Séance levée à 22h05

Fait à Esnandes le 8 Avril 2022

Le Maire,  
Didier GESLIN

